



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE
VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENT : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2018-10-380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour en modifiant le titre du point 2.0 :

Nous aurions dû lire à l'ordre du jour *Séance ordinaire du 17 septembre 2018* au lieu du *27 août 2018*.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 17 septembre 2018

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 Rapport des dépenses – 13 au 26 septembre 2018

4.2 Affectation du surplus accumulé non affecté – Exercice terminé le 31 décembre 2017

4.3 Règlement 2125-2018 abrogeant les règlements désuets de la Municipalité – Adoption

4.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 127 000 \$ qui sera réalisé le 16 octobre 2018

4.5 Résolution d'adjudication – Émission de nouvelles obligations pour un montant de 5 127 000 \$

4.6 Règlement 2118-2018 – Décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de voirie et de l'achat d'équipements divers

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Municipalité de Rawdon – Entente pour l’installation et l’utilisation en commun d’équipements de radio-communication au Centre hospitalier de Lanaudière – Approbation

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Hôtel de ville – Entretien ménager et fourniture de produits sanitaires – Octroi du contrat
- 6.2 Demande de subvention au Fonds vert – Stationnement parc du Bois-Brûlé – Octroi du mandat

7.0 SERVICE DE L’URBANISME ET DE L’AMÉNAGEMENT

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée – Bouteille-othon – Automne 2018 – Demande d’autorisation

10.0 INFORMATION

- 10.1 Rapport des permis de construction – Septembre 2018

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2018-10-381

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 en corrigeant une adresse au point 7.7 (résolution n° 2018-09-375) comme suit :

Au lieu de :
Travaux d’affichage au 365, rue de la Visitation (**47 CCU 18**);

Nous aurions dû lire :
Travaux d’affichage au 361 à 371, rue de la Visitation (**47 CCU 18**).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l’ordre du jour et l’administration en général.

4.0**SERVICES ADMINISTRATIFS****4.1**

2018-10-382

RAPPORT DES DÉPENSES – 13 AU 26 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 44 479 à 44 491 :	1 687 217,06 \$
• les paiements électroniques :	0,00 \$
• les chèques annulés :	<u>0,00 \$</u>
Total :	1 687 217,06 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

4.2

2018-10-383

**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ –
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**

ATTENDU le rapport DG-18-09 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le solde du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 s'élève à 1 354 408 \$;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AFFECTER le solde du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 comme suit :

- le surplus des postes budgétaires 02.412, 02.413 et 02.415 et les revenus d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, au montant de 15 500 \$, est transféré à la réserve financière pour le service de l'eau;
- la somme de 156 142 \$ est transférée à la réserve pour le réseau routier;
- la somme de 168 151 \$ est transférée à la réserve pour le Service de la prévention des incendies;
- la somme de 1 014 615 \$ demeure dans le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RÈGLEMENT 2125-2018 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS
DÉSUETS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Janie Tremblay lors de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2018;

ATTENDU que l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement ont été expliqués;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2125-2018 abrogeant les règlements désuets de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR
OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 127 000 \$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 16 OCTOBRE 2018**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 127 000 \$, qui sera réalisé le 16 octobre 2018, réparti comme suit :

<u>Règlements d'emprunts</u>	Montant
813-2000	59 600 \$
816-2000	114 000 \$
837-2001	74 700 \$
838-2001	64 200 \$
845-2001	29 500 \$
935-2006	1 169 400 \$
942-2006	278 100 \$
943-2006	107 400 \$
966-2007	124 000 \$
979-2008	1 806 400 \$
1010-2009	784 000 \$
1022-2010	41 600 \$
1038-2011	369 100 \$
2105-2018	105 000 \$
Total	5 127 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 935-2006, 942-2006, 943-2006, 966-2007, 979-2008, 1010-2009, 1022-2010 et 1038-2011, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

FINANCER par obligations les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint est autorisé à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette
Siège social
575, rue Notre-Dame
Joliette (Québec) J6E 3H8

AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les obligations. La Municipalité de Saint-Charles-Borromée, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 935-2006, 942-2006, 943-2006, 966-2007, 979-2008, 1010-2009, 1022-2010 et 1038-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 16 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2018-10-386

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – ÉMISSION DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 5 127 000 \$

Étant donné que le ministère des Finances a reporté la date d'ouverture des soumissions au 2 octobre, ce point est ajourné.

4.6
2018-10-387

RÈGLEMENT 2118-2018 – DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 1 177 700 \$ POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, en date du 26 septembre 2018, le règlement d'emprunt 2118-2018 décrétant la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de voirie et de l'achat d'équipements divers, ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas 1 177 700 \$;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter, au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et à signer une reconnaissance de dette à cet effet, en vue du financement temporaire du règlement 2118-2018 au montant de 1 177 700 \$;

AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 **SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

5.1
2018-10-388

MUNICIPALITÉ DE RAWDON – ENTENTE POUR L'INSTALLATION ET L'UTILISATION EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS DE RADIO-COMMUNICATION AU CENTRE HOSPITALIER DE LANAUDIÈRE – APPROBATION

ATTENDU la nécessité de procéder à l'installation et à l'utilisation en commun avec la Municipalité de Rawdon d'équipements de radiocommunication dans un local utilisé par le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée au Centre hospitalier de Lanaudière;

ATTENDU qu'il est opportun de conclure une entente de partenariat afin de définir les droits et les obligations de chacune des parties;

ATTENDU l'appui obtenu du Centre hospitalier de Lanaudière;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur du Service de la prévention des incendies, M. Jacques Fortin, ou en son absence le directeur adjoint, M. Sébastien Toustou, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2018-10-389

HÔTEL DE VILLE – ENTRETIEN MÉNAGER ET FOURNITURE DE PRODUITS SANITAIRES – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'offre de services présentée par la compagnie Les Entretiens NDDL, concernant les travaux de conciergerie de l'hôtel de ville pour 2018-2019;

ATTENDU le rapport STP-18-01 du directeur des Services techniques, daté du 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

OCTROYER le contrat d'entretien ménager et de fourniture des produits sanitaires de l'hôtel de ville à la compagnie Les Entretiens NDDL pour la prochaine année, soit :

- du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 au coût de 265 \$ par semaine, taxes en sus, pour la saison estivale et de 385 \$ par semaine, taxes en sus, pour la saison hivernale;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant indiqué dans la soumission, selon les heures par semaine réellement effectuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2

2018-10-390

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT – STATIONNEMENT PARC DU BOIS-BRÛLÉ – OCTROI DU MANDAT

Étant donné que le conseil ne possède pas toutes les informations nécessaires pour statuer sur la présente demande, ce point est ajourné.

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

8.0

SERVICE DES LOISIRS

9.0

REQUÊTES

9.1

2018-10-391

GROUPE SCOUT DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – BOUTEILLE-O-THON – AUTOMNE 2018 – DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU la demande du Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée pour passer de porte-à-porte dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin d'amasser des bouteilles consignées le 27 octobre 2018;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER le Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée à passer de porte-à-porte dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin d'amasser des bouteilles consignées le 27 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATION

10.1

Rapport des permis de construction – Septembre 2018

En conséquence, à 20 h 15, M. le maire ajourne la séance au mardi 2 octobre 2018, à 16 h 35, à l'hôtel de ville.

LE MARDI 2 OCTOBRE 2018, REPRISE DE LA SÉANCE À 16 H 35

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant toujours le quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et secrétaire-trésorier adjoint

4.5

2018-10-386

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – ÉMISSION DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 5 127 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 813-2000, 816-2000, 837-2001, 838-2001, 845-2001, 935-2006, 942-2006, 943-2006, 966-2007, 979-2008, 1010-2009, 1022-2010, 1038-2011 et 2105-2018, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 octobre 2018, au montant de 5 127 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

382 000 \$	2,30000 %	2019
395 000 \$	2,60000 %	2020
409 000 \$	2,75000 %	2021
424 000 \$	2,85000 %	2022
3 517 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,82800

Coût réel : 3,24608 %

2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

382 000 \$	2,45000 %	2019
395 000 \$	2,70000 %	2020
409 000 \$	2,80000 %	2021
424 000 \$	2,90000 %	2022
3 517 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,80266

Coût réel : 3,26618 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

382 000 \$	2,35000 %	2019
395 000 \$	2,55000 %	2020
409 000 \$	2,70000 %	2021
424 000 \$	2,90000 %	2022
3 517 000 \$	2,95000 %	2023

Prix : 98,53800

Coût réel : 3,28056 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

382 000 \$	2,45000 %	2019
395 000 \$	2,65000 %	2020
409 000 \$	2,75000 %	2021
424 000 \$	2,85000 %	2022
3 517 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,46580

Coût réel : 3,34462 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 127 000 \$ de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2018-10-390

**DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT –
STATIONNEMENT PARC DU BOIS-BRÛLÉ – OCTROI DU
MANDAT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du guide sur les règles et normes concernant le Fonds vert;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire présenter une demande pour l'agrandissement et la transformation de son stationnement au parc du Bois-Brûlé;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

AUTORISER la présentation de demandes d'aide financière dans le cadre du Fonds vert concernant le stationnement du parc du Bois-Brûlé;

OCTROYER le mandat à la firme d'ingénierie EXP afin de préparer et déposer les documents à la demande de subvention, pour un montant de 4 599 \$ taxes incluses;

S'ENGAGER à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

FINANCER la présente dépense par le Fonds de parc et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.0

AUTRES SUJETS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 15 octobre 2018, à 20 h.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 38.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint